

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DASES 243 DGRI** Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association SOS Méditerranée pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à l'accueil des exilés.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à l'association SOS Méditerranée, au titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation à la question de l'accueil des réfugiés ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

### **Délibère**

Article 1. Une subvention d'un montant de 100 000€ est attribuée à l'association SOS Méditerranée (187582), dont le siège est situé 39 rue Paradis 13001 Marseille pour ses opérations de sauvetage en mer et de sensibilisation des Parisiens à la question de l'accueil des réfugiés. Le montant de cette subvention est imputé comme suit :

- 75 000€ au titre de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (2021\_10705)
- 25 000€ au titre de l'action internationale (2021\_05089).

Article 2. Madame la Maire est autorisée à signer la convention annuelle relative à la subvention suscitée.

Article 3. Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**